



Site classé

Date de protection : 22 avril 1937 ~ Superficie : ponctuel

Rocher dit "Saut-du-cerf"

Ribeauvillé

Le rocher du Saut-du-Cerf est également connu sous le nom d'Hirzensprung. Il est situé, à une hauteur de 27 mètres, au carrefour des routes joignant Ribeauvillé à Sainte-Marie-aux-Mines et Aubure.

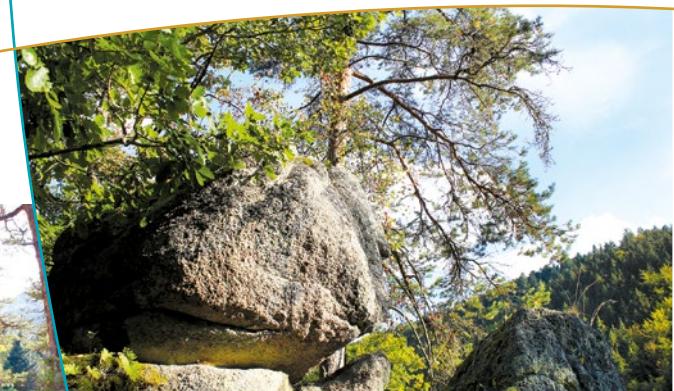
Le rocher est rattaché à la légende de « Anselme II de Ribeaupierre (mort en 1314) qui poursuivait un cerf et se trouva brusquement avec son cheval au bord du précipice. Ne pouvant contenir sa monture, il se lança dans l'abîme. Il se releva sans blessures, alors que le cerf et le cheval gisaient morts au fond du ravin ».

Le rocher est surmonté d'une végétation se développant sur les sols acides et peu épais (bruyère, petits pins, genêts, etc.) qui lui confère une couverture

végétale particulière. Depuis la tête du rocher, on découvre la route de Sainte-Marie et Aubure qui serpente au fond de l'étroite vallée du Strenbach.



Vue depuis le rocher sur le précipice



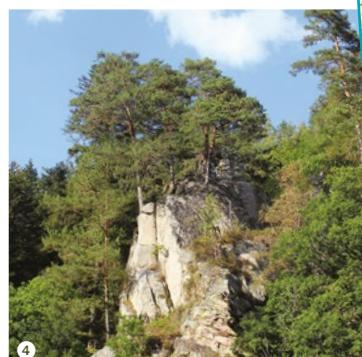
Vue sur le rocher

Critères de classement

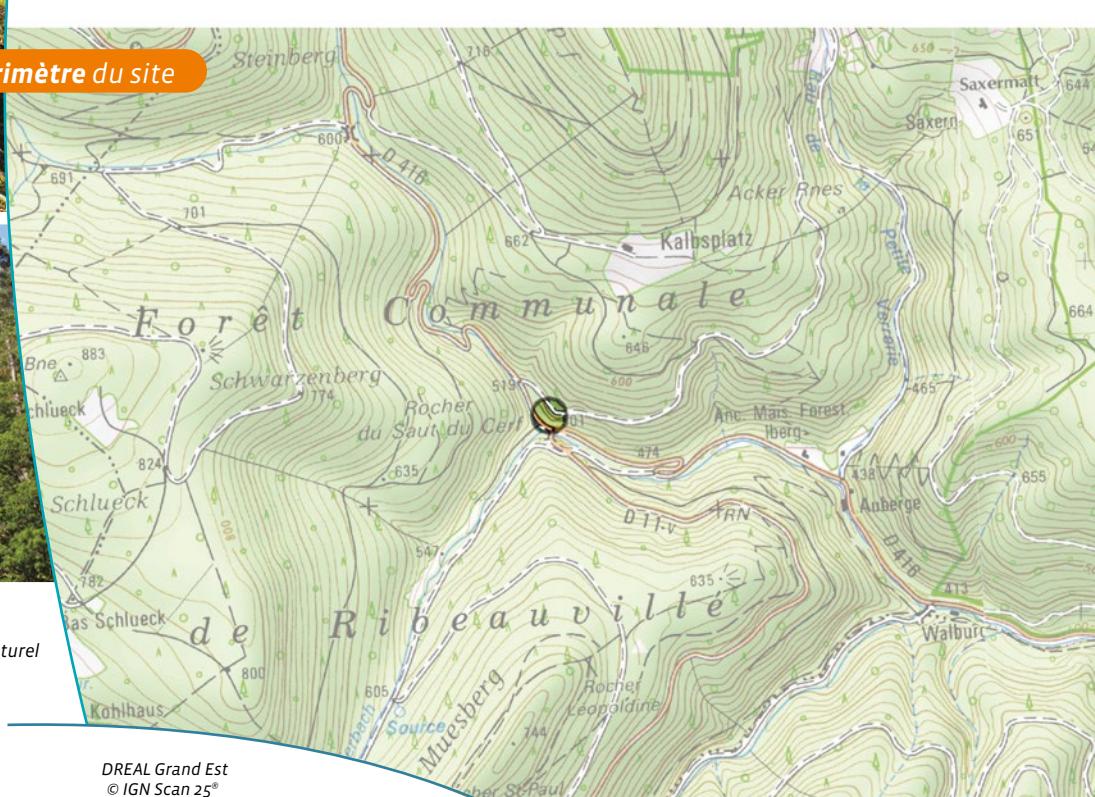
→ Pittoresque, artistique, historique, scientifique, légendaire



Rocher dit "Saut-du-cerf"



Périmètre du site



1 ~ Vue d'ensemble de la route

2 ~ Vue du site dans son environnement naturel

3 ~ Vue du rocher en léger contre-bas

4 ~ Vue de la face du rocher en surplomb

Inventaires - Autres mesures de protection

→ Natura 2000 : Ribeauvillé fait partie du site N2000 "Collines sous-vosgiennes"

Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement.

Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'État.